

6. Quel est le montant que le gouvernement a perçu jusqu'aujourd'hui sur les comptes en souffrance qu'il a acquis de la compagnie?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1943.—Etat montrant:—1. La *Wabasso Cotton Company*, des Trois-Rivières, et de Shawinigan Falls, a-t-elle des contrats du gouvernement fédéral?

2. Le cas échéant, (a) pour quel montant et, (b) la compagnie est-elle assujettie aux dispositions exigées par le gouvernement relativement à l'échelle des salaires?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 juin 1943.—Etat montrant:—1. Quel a été le coût total, (a) de l'immeuble, (b) de l'ameublement et de l'aménagement de l'hôtel destiné aux jeunes filles appelé *Laurentian Terrace*?

2. Quel est le nombre de personnes que pourra contenir l'immeuble?

3. Combien y ont actuellement établi leur résidence?

4. (a) Quels taux y charge-t-on? (b) Sur quelle base ont été fixés ces taux?

5. Le comité d'Ottawa institué pour l'enregistrement des logements a-t-il approuvé ces taux?

6. Quels sont les règlements concernant l'horaire et la surveillance?

7. Quel est le chiffre total du personnel que l'on y emploie?

8. Comment ce personnel a-t-il été nommé?

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Rapport officiel des délibérations du Conseil national du travail en temps de guerre, sous la présidence de M. le juge C. P. McTague, qui fait enquête sur les relations ouvrières et les échelles de salaires au Canada,—Volumes XII et XIII.—(Déclarations et témoignages),—séances tenues à Ottawa, les 16, 17 et 18 juin 1943.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas \$2,593,333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de \$3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), la Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.